



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC**  
Département politique d'emploi et de rémunération,  
Développement des compétences et égalité professionnelle  
Service des concours, des examens professionnels  
et des projets spécifiques (DHEC61).  
Mail : concours@caissedesdepots.fr

Avis du 25 septembre 2023

## **Avis relatif à l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le corps des attachés d'administration de l'Etat relevant de la Caisse des dépôts et consignations**

Un emploi est offert, au titre de l'année 2024, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) pour l'accès dans le corps des attachés d'administration de l'Etat relevant de la CDC (modalités prévues par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

Le poste proposé est celui de **Chargé(e) de projet SI et ou application, localisé à Paris pour la Direction des Systèmes d'information.**

Dans le cadre de votre activité, vous contribuerez à spécifier et planifier le projet, depuis sa conception jusqu'à son achèvement, en s'appuyant sur la Maîtrise d'œuvre.

### **Activités principales**

- Identifier des leviers d'optimisation et proposer des plans d'amélioration.
- Recueillir et analyser les besoins des utilisateurs et utilisatrices.
- Réaliser l'analyse d'impact sur toutes les composantes du SI : processus métiers et applicatifs.
- Organiser, prioriser, planifier et animer l'ensemble des travaux du chantier dont il a la responsabilité et en estime le coût, en relation avec les acteurs et actrices concernés (métiers, Maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre).
- Produire les livrables attendus : les spécifications, les dossiers de paramétrage, les plans de recette, la documentation du projet, etc...
- Valider les spécifications fonctionnelles détaillées produites par la Maîtrise d'œuvre.
- Organiser et piloter les recettes : montage des environnements de recette, élaboration et exécution du plan de recette, suivi des livraisons et des corrections d'anomalies, rédaction du procès-verbal.
- Produire les indicateurs de pilotage et de reporting permettant d'évaluer l'avancement des travaux : suivi des charges, planning, risques et propositions d'arbitrage.
- Organiser et animer les instances de suivi et de pilotage.

- Organiser le déploiement de l'application en collaboration avec la Maîtrise d'œuvre et les utilisateurs/utilisatrices.
- Participer à la conduite du changement (aspect organisationnel, formation, communication...).

L'avis de recrutement sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>.

Il sera également mis en ligne sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/travailleurs-handicapes/avis-de-recrutement-travailleurs-handicapes>.

**Le dossier de candidature comprend impérativement :**

- **le formulaire d'inscription**, dûment rempli, daté et signé, ou complété par voie électronique ;
- **une copie de tout document** permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail. **Les personnes candidates devront indiquer au titre de quel alinéa elles sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-13 du code du travail ;**
- **le dernier arrêté** justifiant du corps et du grade actuels du candidat ;
- **un état des services** permettant de justifier des 4 années de service public nécessaires pour prétendre à ces postes ;
- **un curriculum vitae ;**
- **un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).**

Conformément aux dispositions du décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidates et les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuve devront transmettre au service organisateur, par mail, courrier ou versement au dossier d'inscription électronique, au plus tard le **27 octobre 2023**, un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidates et candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Vous devez attester que vous bénéficiez de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail, à savoir :

- Travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles ;
- Victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- Titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des

dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;

- Bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre OU bénéficiaires mentionnés aux articles L. 241-3 et L. 241-4 du même code ;
- Titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- Les titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

### **Les modalités d'inscriptions :**

a) **par voie électronique** sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>

Rubrique : « recrutement catégorie A - modalités dérogatoires ».

La procédure d'inscription par internet se déroule comme suit :

- Se connecter au service électronique d'inscription.
- Prendre connaissance des éléments informatifs relatifs à la voie de recrutement : cette étape est absolument nécessaire pour mener à bien les suivantes.
- Indiquer ensuite son identité ainsi que les différents renseignements nécessaires à la constitution de son dossier.
- Poursuivre sa demande d'inscription : un écran informatif présente de façon récapitulative les données saisies et vérifier les données.
- **Puis procéder à la validation de son inscription. Un numéro d'inscription et de certificat d'internaute vous seront attribués.**
- **Important : les candidates et les candidats procèdent alors IMPERATIVEMENT à la validation de leur inscription**
- **C'est à partir de cette étape, et uniquement de celle-ci, que vous déposez l'ensemble des éléments constitutifs du dossier d'inscription ainsi que, le cas échéant, votre certificat médical précisant l'aménagement de l'épreuve nécessaire, et votre dossier de RAEP (1,5 Mo maximum).**
- Un écran informatif vous indique la possibilité d'imprimer ou d'enregistrer votre formulaire d'inscription. Cette étape témoigne ainsi de la finalisation de votre inscription.

Une fois le formulaire d'inscription validé par vos soins, celui-ci ne pourra plus être modifié en ligne mais seulement complété, par courrier recommandé avec accusé de réception, de(s) pièce(s) jointe(s) manquante(s) jusqu'à la clôture des inscriptions.

Les dates et heures sont fixées comme suit :

Ouverture du serveur et début des inscriptions électroniques	<b>mercredi 27 septembre 2023</b> à 12 heures (heure de Paris)
Date et heure limite des inscriptions et fermeture du serveur	<b>vendredi 27 octobre 2023</b> à 12 heures (heure de Paris)

**IMPORTANT :** Pour que la candidature par voie électronique soit considérée comme valable, vous devez impérativement procéder à la VALIDATION de votre inscription sur le service électronique dans le délai de rigueur soit **au plus tard le vendredi 27 octobre 2023 (12h00 – heure de Paris)**. Toute inscription non validée ne sera pas traitée.

Pour que l'inscription soit complète, vous devez aussi avoir déposé le dossier de RAEP au plus tard le vendredi 27 octobre 2023 (12h00 – heure de Paris).

**b) par courrier :**

Pour les candidates et les candidats qui ne peuvent pas s'inscrire par voie électronique, un dossier de candidature peut être téléchargé :

– sur le site internet de la CDC : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre> choisir la rubrique : « recrutement catégorie A modalités dérogatoires ».

– ou sur le site intranet de la CDC

[https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1\\_39941/les-concours-en-detail](https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_39941/les-concours-en-detail)

choisir la rubrique : « recrutement pour la catégorie A »

– ou obtenu par courrier : la demande est à adresser en recommandé, à partir du **mercredi 27 septembre 2023** à :

Caisse des dépôts et consignations  
Service des concours, des examens professionnels  
et des projets spécifiques – DHEC61  
17 avenue Pierre Mendès France  
75914 Paris Cedex 13

Le dossier de candidature dûment complété doit être retourné par voie postale, à l'adresse ci-dessus, impérativement en **recommandé avec avis de réception** au tarif en vigueur au plus tard à la date de clôture des inscriptions soit le **vendredi 27 octobre 2023 (le cachet de la poste faisant foi)**.

Passé ce délai, aucune demande de dossier de candidature ne sera acceptée.

**Les dossiers adressés par voie postale sans respecter l'exigence du recommandé avec avis de réception seront rejetés.**

**Tout courrier ou dossier de candidature, adressé par voie électronique ou par voie postale en recommandé avec avis de réception, incomplet ou envoyé hors délai, sera rejeté.**

## **Examen des dossiers et procédure de sélection**

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission qui effectuera une première sélection des dossiers de candidature.

La commission auditionnera les candidates et les candidats sélectionné(e)s au cours d'un entretien d'une durée de 45 minutes au plus, sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par les candidates et les candidats. Cet entretien a pour point de départ un exposé de 10 minutes au plus de la personne candidate sur son parcours professionnel. La commission apprécie la motivation, le parcours professionnel et la capacité des candidates et des candidats à occuper les fonctions de niveau supérieur ou de catégorie supérieure que recouvrent les missions du corps dans lequel ils ou elles ont vocation à être détaché(e)s puis, le cas échéant, intégré(e)s.

L'audition des candidates et des candidats retenu(e)s par la commission, se déroulera en décembre, à Paris, à partir du **lundi 4 décembre 2023**.

Les entretiens pourront se dérouler par visioconférence (dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État).

La liste des personnes retenues à l'issue de l'entretien sera publiée fin 2023 sur le site de la Caisse des dépôts et consignations.

## **Modalités de formation**

Les personnes retenues suivront un parcours de formation en interne défini en lien avec le référent handicap au regard des missions de l'emploi proposé et des compétences requises.

## **Prise de fonctions**

La prise de fonctions est fixée au 1er mars 2024.